

BULLETIN INDIVIDUEL D'ADHESION

Contrat Accidents du Travail

Cette police vous couvre, ainsi que vos collaborateurs, contre le risque Accidents du Travail pour toutes indemnités et prestations mises à votre charge par la législation Accidents du Travail en vigueur à ce jour. Elle fait partie des couvertures obligatoires.

Notre proposition de couverture :

TAUX DE PRIME NETTE : 1,69% (un virgule soixante-neuf pour cent)
Taxe en sus 20%
Accessoires en sus 25,00 dhs

PRECISION
BON DE PHARMACIE 3%
PARTICIPATION AUX BENEFICES

Je choisis d'adhérer au contrat Accidents du travail.

Masse salariale annuelle brute :X 1,69 %

Pour un total de : DHS TTC